

PROJET PEDAGOGIQUE

ACCUEIL DE LOISIRS
SANS HEBERGEMENT

« MICADO »

Accueil de loisirs périscolaire
Année 2022/2023



C.A.V.L. AGIR
51, avenue de la Gare - 23700 AUZANCES
Tél. : 05.55.82.80.47



Ce projet pédagogique a été élaboré par l'équipe pédagogique à partir du projet éducatif établi par l'organisateur, soit le Centre d'Animation de la Vie Locale AGIR.

Il met en évidence les intentions pédagogiques, chacune déclinée en objectifs et moyens pour y parvenir.

Ce projet prend en compte le public accueilli, leur famille, les partenaires locaux, les moyens humains et financiers.

Ce projet présente le fonctionnement général de l'accueil de loisirs et n'est pas figé dans le sens où il pourra s'adapter en fonction de l'évolution du projet, des enfants et de leurs familles.

1 - PRESENTATION ET DESCRIPTIF DU CENTRE

Organisateur

Centre d'Animation de la Vie Locale AGIR

51 Avenue de la Gare

23700 AUZANCES

Tel : 05.55.82.80.47

Courriel : info.services@cavlagir.fr

Représentant légal : Nadia GREWIS, présidente.

Directrice de l'association : Delphine BOUAMRANE.

Public accueilli et dates d'ouverture

L'accueil de loisirs sans hébergement peut accueillir 25 enfants de 3 à 11 ans dont 8 de moins de 6 ans.

Il est ouvert tous les mercredis pendant la période scolaire.

Selon les effectifs, les enfants sont répartis en deux groupes suivant les tranches d'âges : 3/6 ans et 7/11 ans.

Lieu d'implantation

L'accueil de loisirs se trouve dans l'enceinte de l'école élémentaire.

Une grande salle et une salle de sieste sont spécialement dédiées à l'accueil de loisirs.

Nous pouvons également bénéficier de la cour de récréation de l'école.

Adresse : Ecole Fernand Gory - 2, chemin de la Justice - 23700 AUZANCES

Tél : 06 67 73 78 47

Equipe pédagogique

L'encadrement est réalisé par l'équipe suivante :

- Une directrice : Fabienne CONCHON (salariée permanente d'AGIR diplômée BAFD)

- Une animatrice : Laetitia MASSÉ (salariée permanente d'AGIR diplômée BAFA et CAP Petite Enfance)

Modalités d'inscription

L'inscription préalable de l'enfant auprès du CAVL AGIR est obligatoire.
Les inscriptions se font à la journée ou à la demi-journée avec ou sans repas.

Un dossier administratif doit être complété par la famille lors de la première inscription de l'année. Il est valable pour l'année civile en cours. Celui-ci comprend :

- Le coupon d'acceptation du règlement intérieur daté et signé ;
- Le coupon d'autorisation parentale ou tutélaire d'adhésion d'un mineur à l'association ;
- La fiche de renseignements ;
- L'autorisation de consultation du service CDAP ;
- Une photocopie du justificatif du numéro d'allocataire (pour les allocataires MSA) ;
- Une photocopie du document « Pass Temps Libres » que délivre la CAF (pour les familles qui en bénéficient) ;
- La fiche sanitaire de liaison ;
- Une copie des pages vaccinations du carnet de santé.

Pour les enfants qui ont un traitement en cours, l'original de l'ordonnance et une autorisation écrite du parent seront placés dans la pharmacie de l'accueil de loisirs.

Adhésion à l'association

L'adhésion de l'enfant à l'association est obligatoire pour participer aux activités de nos accueils de loisirs. L'adhésion est validée par le versement d'une cotisation de 5 € pour l'année civile.

Tarifs

Les tarifs sont dégressifs selon le Quotient Familial.

Quotient familial	Tarif journée	Tarif demi-journée	Avec repas
0 à 400	8 €	4€	Supplément de 2.50 €
401 à 600	9 €	4€50	
601 à 800	10 €	5€	
801 à 1000	11 €	5€50	
1001 à 1200	12 €	6€	
1201 et plus	13 €	6€50	

Les Pass temps libre de la CAF viennent en déduction des tarifs.
Un paiement échelonné est possible si la famille en fait la demande.

2 - RAPPEL DES PRINCIPAUX ELEMENTS DU PROJET EDUCATIF DE L'ORGANISATEUR :

Cet Accueil Collectif de Mineurs est mis en place pour offrir aux enfants des temps de loisirs de qualité pendant les mercredis.

Les différents objectifs sont les suivants :

- ✓ Permettre aux enfants de s'appropriier et de mieux connaître leur environnement et d'avoir une image positive de leur territoire en s'appuyant sur les initiatives, les richesses et les savoir-faire locaux,
- ✓ Favoriser la tolérance, l'expression de la solidarité et la reconnaissance de la diversité, permettre aux enfants de mieux se connaître et de mieux connaître l'autre,
- ✓ Développer leur autonomie, dans le respect des besoins et des caractéristiques de chaque âge (capacité d'initiative, de créativité, prise de responsabilité...),
- ✓ Découvrir des pratiques variées qui favorisent l'expression et l'acquisition de savoirs techniques,
- ✓ Favoriser et permettre l'apprentissage et l'expérimentation de la démocratie,
- ✓ Développer leur imaginaire, leur esprit critique, leur capacité à faire des choix,
- ✓ Permettre aux enfants de s'inscrire dans la réalité du monde, les aider à différencier le réel de l'imaginaire,
- ✓ Favoriser les liens intergénérationnels.

Un programme d'activités est réalisé par l'équipe d'animation qui prépare et fait vivre chaque animation. Les activités sont adaptées à toutes tranches d'âges.

Afin de répondre au mieux aux objectifs éducatifs, plusieurs formes d'activités sont mises en place pour que l'enfant joue, découvre et apprenne de façon ludique de nouvelles habiletés dans les domaines culturel, sportif et artistique.

3 - LES ORIENTATIONS EDUCATIVES ET PEDAGOGIQUES

L'accueil de loisirs propose des loisirs éducatifs, il est le lieu privilégié pour s'initier à de nouvelles pratiques, partager des moments de détente et de loisirs. Dans une ambiance conviviale, ludique et respectueuse de chacun, chaque enfant peut s'épanouir et se développer à son rythme en prenant en considération ses besoins, attentes et capacités psychologiques et physiologiques.

Le projet pédagogique est en lien avec le projet de l'école.

1ère intention : Favoriser l'épanouissement de l'enfant

Objectifs :

- Favoriser l'autonomie et valoriser la prise d'initiative,
- Permettre à l'enfant de s'exprimer, de créer et de jouer,
- Développer le sens des responsabilités,
- Favoriser la participation,
- Mettre en avant le savoir-faire de chaque enfant.

Moyens :

- Accompagner l'enfant dans l'apprentissage des gestes de la vie quotidienne,
- Informer l'enfant des moyens qui lui sont mis à disposition (matériel, environnement),
- Impliquer les enfants dans l'organisation et la mise en place de certaines activités,
- Faciliter l'accès libre aux coins d'activités permanents (lecture, jeux de société, petits bricolages).

2^{ème} intention : Favoriser la socialisation

Objectifs :

- Développer l'échange et la communication dans une dynamique de respect, d'écoute et de confiance,
- Transmettre des valeurs de solidarité, d'entraide et de tolérance,
- Faire respecter les règles de vie, le matériel et l'environnement.

Moyens :

- Elaborer avec les enfants les règles de vie collective : être poli, respect de la différence, ne pas être violent,
- Privilégier les moments d'échanges, de partage et de complicité,
- Mise en place de jeux coopératifs, collectifs, faisant appel à l'esprit d'équipe,
- Offrir une ouverture sur l'extérieur avec des sorties (ex : bibliothèque) et des rencontres (intergénérationnelles par exemple).

3^{ème} intention : Favoriser l'expression de l'enfant

Objectifs :

- Amener l'enfant à prendre conscience de son corps et de ses 5 sens,
- L'encourager à la prise de parole,
- Stimuler son imaginaire et sa créativité,
- Susciter la curiosité.

Moyens :

- Diversifier les approches, les supports, les techniques et technologies nouvelles,
- Programmer des activités artistiques variées : arts plastiques, cinéma, photographie, musique, théâtre, danse en veillant toujours à s'appuyer sur les initiatives et ressources locales (artistes en résidence, saison culturelle, exposition...) de manière à créer du lien et du sens,
- Initier à des pratiques physiques et sportives variées.

4^{ème} intention : Avoir une image positive de son territoire

Objectifs :

- Avoir une meilleure connaissance de son territoire,
- Faire découvrir l'environnement local habituel ou inhabituel,
- Observer les ressources et potentialités locales,
- Créer du lien avec la nature.

Moyens :

- Proposer des activités liées au milieu naturel et culturel,
- Proposer des activités d'éducation à l'environnement,

4 - LA VIE QUOTIDIENNE :

Une journée type se déroule selon le rythme suivant :

9h/9h30 : Temps d'accueil

Il s'effectue de manière échelonnée afin de respecter le rythme de l'enfant.
Les enfants peuvent jouer librement dans les locaux ou dans la cour.
Avant de commencer l'activité,

09h30/10h : Présentation de la journée aux enfants

10h/12h : Temps d'activités

12h/12h30 : Rangement du matériel et passage aux sanitaires

12h30/13h30 : Repas

Les repas sont pris au collège d'Auzances.
Une convention entre le collège et l'association est établie.

13h30/14h30 : Temps calme

Après le repas, il est indispensable de garantir l'existence d'un temps calme. Les enfants libres de leur choix ont la possibilité de pratiquer diverses activités (dessin, lecture, jeux de société et de construction, petites activités manuelles).

Ces temps sont donc l'occasion, pour les enfants, de se détendre et d'échanger entre eux et avec l'équipe d'animation.

Une sieste pour les plus petits (3-6 ans) est proposée, fortement recommandée mais non obligatoire : musique douce ou lecture d'une histoire pendant les 15 premières minutes.

Toujours dans un souci de respecter le rythme de l'enfant, le réveil des enfants est échelonné.

14h30/16h : Temps d'activités

16h/16h30 : Goûter et temps d'expression

Autour d'une collation, les enfants pourront exprimer leur ressenti sur la journée écoulée ainsi que leurs envies sur des activités à mettre en place.

16h30/18h : Temps libre et départ échelonné des enfants à partir de 16H30 et jusqu'à la fermeture du centre à 18h. Temps d'échanges avec les parents qui viennent récupérer leurs enfants.

18h : Fermeture du centre

Cette organisation est indicative, elle peut être adaptée en fonction des activités proposées (notamment lors des sorties à la journée).

5 - LES ACTIVITÉS :

Les activités seront adaptées à l'âge et aux capacités des enfants.
Le fil conducteur des activités est axé autour de l'expression.

Pour répondre aux objectifs énoncés précédemment, un équilibre est recherché entre les activités manuelles, sportives, artistiques, environnementales, citoyennes et culturelles.

- Des activités artistiques et d'expression :
Encadrées par l'équipe d'animation pour développer l'imaginaire et les capacités créatives
- Des grands jeux collectifs et des activités physiques pour se dépenser et apprendre à jouer ensemble :
Organisés par les animateurs, voir même avec l'aide des plus grands enfants ; en plein air suivant la météo.
Initiation à de nouvelles pratiques sportives avec des intervenants (UFOLEP).
- Des sorties sur la commune d'Auzances ou à proximité.

6 - ORGANISATION DE L'ESPACE

Une grande salle dans l'enceinte de l'école est mise à disposition de l'accueil de loisirs.

Cette salle sera le lieu d'activités principal.

Nous aurons accès à la cour de récréation de l'école, celle-ci est entièrement clôturée et dispose d'un préau et d'espaces ombragés.

Salle de sieste : une salle est également réservée pour la sieste des enfants.

7 – ORGANISATION ET TRAVAIL DE L'EQUIPE

Rôles du directeur :

- La mise en œuvre du projet pédagogique
- L'animation de l'équipe et des activités
- Il est garant de la **sécurité affective, morale et physique** des enfants
- La gestion financière et administrative de l'accueil de loisirs
- Les relations avec les familles
- La gestion des inscriptions des enfants à l'accueil de loisirs
- La communication et coordination des différentes actions

Rôles des animateurs :

- L'animation des activités
- La préparation des activités, leur mise en place et le rangement
- Ils sont garants de la **sécurité affective, morale et physique** des enfants
- Ils s'engagent à mettre en œuvre le projet pédagogique
- Ils doivent faire preuve de bon sens et d'adaptation aux différentes situations qui se présentent
- Ils sont garants du respect des lieux, du matériel et de l'application des règles de vie
- Ils sont à l'écoute des enfants et des parents, ils participent aux réunions de préparation.

Les échanges entre l'équipe d'animation et le directeur sont réguliers : informations sur des points de réglementation ou éventuels questionnements sur le comportement des enfants, la gestion des conflits, l'organisation de la journée, etc.

L'équipe devra respecter la législation fumeur et ne pas introduire, ni consommer de produits illicites.

8 - LA COMMUNICATION

- Avec les animateurs

La directrice travaille en étroite collaboration avec l'animatrice permanente, elles peuvent partager facilement leurs opinions sur le déroulement du centre et travailler sur le programme d'activités.

L'équipe d'animation propose des activités de loisirs en tenant compte du projet éducatif et du projet pédagogique : les activités seront programmées par périodes (une période correspondant aux semaines scolaires entre les petites vacances scolaires).

- Avec les familles

Les familles reçoivent une plaquette d'information par le biais de l'école, des mairies, commerçants ou mail. Les inscriptions se font uniquement par téléphone.

- Avec les enfants

Tout au long de l'année, et plus précisément sur le temps libre d'expression quotidien, la parole est donnée à l'enfant afin de connaître ses envies.

9 - EVALUATION

- Quantitative : nombre d'enfants accueillis au centre.

- Qualitative : satisfaction des enfants et des parents, régularité de la fréquentation.

L'équipe d'animation échange régulièrement sur les points suivants :

- La participation des enfants sur les activités (difficultés, comportement, etc.),
- L'organisation de la vie quotidienne,
- La qualité des échanges enfants/animateurs/parents.